

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juillet 2023

Monsieur Stéphane Comtois
Porte-parole
Énercycle
scomtois@enercycle.ca



INFORMER

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain – Questions complémentaires – DQ4



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 juillet à 9h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

ANNEXE

1. Dans les états financiers que vous avez déposés à la commission (document coté DA4.1), il est indiqué, à la page 4, que la dette à long terme aurait atteint près de 38 millions \$ en 2002. Durant la séance de l'après-midi du 17 mai 2023, M. Stéphane Comtois a mentionné, en réponse à une question du président de la commission, que la dette « tourne encore aux alentours de 10 M\$ » (DT2, p. 28).
 - Veuillez expliquer à la commission l'écart qui existe entre ces deux valeurs et préciser à quelles dépenses ou investissements spécifiques cette dette de 10 millions peut-elle être liée?
 - Toujours en lien avec cette dette, M. Comtois a mentionné durant la même séance « Ça fait qu'il reste une balance, encore, au niveau de cette dette-là, O.K., ce qui fait que présentement, on pourrait aller chercher facilement de 35 à 40 \$ supplémentaires la tonne pour... si on n'avait pas la deuxième phase et qu'on aurait affirmé naturellement le LET de Champlain ». Pendant la même séance M. Comtois a aussi précisé, en réponse à la question d'un citoyen, que « En fait, il y avait deux possibilités : ou on trouvait un partenaire qui nous permettait de réduire cette dette-là, donc ça nous empêchait d'augmenter le coût la tonne pour les citoyens. Si on se rapporte à 2014, on était environ 75 \$ la tonne et on aurait passé à 155 \$ la tonne si on fermait Champlain » (DT2, p. 27).
 - À posteriori, la commission considère que les réponses fournies en séance publique manquent de clarté et vous demande donc de fournir l'information requise à la compréhension du lien qui existe entre le montant de la dette, le projet d'agrandissement, les coûts par tonne de matières résiduelles et les frais imposés aux contribuables des municipalités membres d'Énergycycle.
2. La commission d'enquête comprend que le MELCCFP n'a pas exigé que soient considérées dans la modélisation de la dispersion atmosphérique les particules fines et les particules totales.
 - Cependant, à la lecture de la lettre présentant le suivi préliminaire de la cellule dédiée au site du LET de Champlain (lettre 23 mai 2023, réf. DA11), la commission constate que la mesure des émissions atmosphériques n'a pas considérée les particules fines et les particules totales, pouvez-vous expliquer pourquoi ?
 - Un suivi en temps réel de ce contaminant atmosphérique est-il prévu ?
 - Actuellement, est-ce que le déchargement des résidus fins de CRD dans la cellule dédiée entraîne une émission ou une dispersion de particules dans l'air ? Si oui, comment contrôlez-vous ces émissions ?
 - De même, comment sont contrôlées les potentielles dispersions de particules lors du transport de ces résidus jusqu'à la cellule dédiée?